



LetkoBrosseau

Letko Brosseau Fonds RER d'obligations
Letko Brosseau RSP Bond Fund

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017



Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	
États de la situation financière	3
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4
États du résultat global	5
États des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille de placements	7
Notes afférentes aux états financiers annuels	11

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts de
LETKO BROSSEAU FONDS RER D'OBLIGATIONS
LETKO BROSSEAU RSP BOND FUND

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **LETKO BROSSEAU FONDS RER D'OBLIGATIONS / LETKO BROSSEAU RSP BOND FUND** (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017, et les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, du résultat global et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux audits des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du gérant du Fonds et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le gérant du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gérant du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gérant du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (SUITE)

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gérant du Fonds, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gérant du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



	2018 \$	2017 \$
Actif courant		
Encaisse	140 190	68 331
Placements	69 383 073	48 741 215
Intérêts et autres montants à recevoir	320 669	244 265
	<u>69 843 932</u>	<u>49 053 811</u>
Passif courant		
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	2 000	1 000
Charges à payer	24 424	15 445
	<u>26 424</u>	<u>16 445</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>69 817 508</u>	<u>49 037 366</u>

Informations additionnelles

Nombre de parts rachetables en circulation (note 5)	<u>7 328 463</u>	<u>5 094 311</u>
Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 6)	<u>9,5269 \$</u>	<u>9,6259 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brosseau & Associés Inc., Gérant du Fonds

Daniel Brosseau, administrateur

Peter Letko, administrateur



	2018 \$	2017 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	49 037 366	52 262 743
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 322 399	448 138
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission	31 815 416	5 027 079
Réinvestissement des distributions	2 029 865	1 504 904
Rachat	(12 357 673)	(8 700 594)
	21 487 608	(2 168 611)
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 6)		
Revenu net de placements	(2 029 865)	(1 504 904)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	69 817 508	49 037 366



	2018 \$	2017 \$
Revenus de placements		
Revenus d'intérêts à des fins de distribution	2 070 430	1 527 912
Revenus nets de prêts de titres (note 8)	11 133	115
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	(177 089)	(20 455)
Gain net non réalisé (perte nette non réalisée) sur la variation de la juste valeur des placements	(539 489)	(1 026 269)
	1 364 985	481 303
Charges		
Honoraires du fiduciaire (note 9)	18 767	22 298
Honoraires professionnels	16 725	9 722
Droits de dépôt	7 094	1 145
	42 586	33 165
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 322 399	448 138
Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)	0,1805	0,0868



	2018 \$	2017 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 322 399	448 138
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	177 089	20 455
Perte nette non réalisée (gain net non réalisé) sur la variation de la juste valeur des placements	539 489	1 026 269
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	56 487 308	19 995 038
Achats de placements	(77 845 744)	(17 748 356)
Intérêts et autres montants à recevoir	(76 404)	4 219
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	1 000	800
Charges à payer	8 979	(1 697)
	(19 385 884)	3 744 866
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	31 815 416	5 027 079
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(12 357 673)	(8 700 594)
	19 457 743	(3 673 515)
Variation de l'encaisse	71 859	71 351
Encaisse au début de l'exercice	68 331	(3 020)
Encaisse à la fin de l'exercice	140 190	68 331
Informations additionnelles		
Intérêts reçus	1 994 642 \$	1 532 131 \$
Intérêts payés	3 \$	- \$



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes			
Gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation			
3,750 %, 2020-03-15	155 000	174 007	158 389
1,200 %, 2020-06-15	800 000	799 914	791 866
3,350 %, 2020-12-15	445 000	495 217	456 623
3,800 %, 2021-06-15	305 000	349 070	317 742
2,650 %, 2022-03-15	325 000	350 504	330 141
2,350 %, 2023-09-15	1 000 000	1 001 190	1 002 920
		3 169 902	3 057 681
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État			
CPPIB Capital			
1,400 %, 2020-06-04	1 000 000	991 298	991 170
Financement-Québec			
taux variable, 2019-05-29	1 140 000	1 140 758	1 142 967
2,450 %, 2019-12-01	275 000	273 320	276 216
Hydro-Québec			
11,000 %, 2020-08-15	510 000	788 453	582 210
9,625 %, 2022-07-15	90 000	134 253	112 196
Newfoundland & Labrador Hydro			
sans coupon, 2020-08-27	250 000	243 006	240 229
Ontario Hydro Energy			
10,750 %, 2021-08-06	50 000	76 345	60 603
10,125 %, 2021-10-15	145 000	206 790	175 428
8,900 %, 2022-08-18	175 000	246 967	214 040
8,250 %, 2026-06-22	25 000	38 188	34 047
Province de l'Alberta			
1,250 %, 2020-06-01	1 395 000	1 371 984	1 379 969
1,350 %, 2021-09-01	1 100 000	1 093 091	1 075 589
1,600 %, 2022-09-01	200 000	199 522	194 607
2,550 %, 2022-12-15	1 465 000	1 501 820	1 472 361
Province de la Colombie-Britannique			
9,950 %, 2021-05-15	225 000	336 519	265 152
4,800 %, 2021-06-15	315 000	376 638	334 745
7,875 %, 2023-11-30	400 000	554 660	496 319
Province du Manitoba			
4,150 %, 2020-06-03	675 000	735 750	694 840
1,600 %, 2020-09-05	500 000	497 255	496 210
3,850 %, 2021-12-01	115 000	125 810	120 129
2,550 %, 2023-06-02	500 000	499 500	501 616
Province du Nouveau-Brunswick			
4,400 %, 2019-06-03	260 000	274 352	262 728
taux variable, 2019-08-01	840 000	840 068	841 855
4,500 %, 2020-06-02	560 000	638 980	579 022
2,850 %, 2023-06-02	2 500 000	2 543 480	2 536 749
Province de la Nouvelle-Écosse			
4,150 %, 2019-11-25	1 400 000	1 455 012	1 426 981
sans coupon, 2019-12-01	200 000	197 439	196 191
4,100 %, 2021-06-01	2 010 000	2 185 853	2 100 168
9,600 %, 2022-01-30	200 000	282 136	242 209
taux variable, 2024-11-09	1 975 000	1 979 997	1 974 724

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes (suite)			
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État (suite)			
Province de l'Ontario			
4,400 %, 2019-06-02	1 790 000	1 975 932	1 808 794
taux variable, 2019-08-26	2 000 000	2 003 884	2 005 309
4,200 %, 2020-06-02	125 000	142 631	128 755
taux variable, 2021-10-27	2 500 000	2 524 000	2 517 397
1,350 %, 2022-03-08	2 930 000	2 834 263	2 846 099
3,150 %, 2022-06-02	1 895 000	1 943 781	1 945 558
2,850 %, 2023-06-02	2 000 000	2 040 800	2 032 828
2,600 %, 2025-06-02	1 195 000	1 252 085	1 192 836
Province de l'Île-du-Prince-Édouard			
4,250 %, 2019-09-24	450 000	471 375	457 754
Province de Québec			
taux variable, 2019-08-21	190 000	190 000	190 594
4,500 %, 2020-12-01	1 400 000	1 487 920	1 463 691
3,500 %, 2022-12-01	2 910 000	3 039 862	3 034 534
3,750 %, 2024-09-01	1 000 000	1 150 130	1 064 276
Province de la Saskatchewan			
1,950 %, 2019-03-01	300 000	304 914	300 152
3,200 %, 2024-06-03	475 000	501 885	490 376
Province de Terre-Neuve-et-Labrador			
1,125 %, 2019-01-30	400 000	398 320	399 772
10,950 %, 2021-04-15	45 000	63 607	53 594
1,950 %, 2022-06-02	200 000	199 700	197 046
taux variable, 2023-02-27	2 000 000	2 000 000	1 991 710
9,150 %, 2025-07-07	50 000	75 575	68 743
PSP Capital			
1,34 %, 2021-08-18	1 250 000	1 211 000	1 222 957
1,73 %, 2022-06-21	1 250 000	1 213 000	1 225 360
2,09 %, 2023-11-22	300 000	292 650	294 690
		49 146 558	47 954 095

Municipalités et institutions parapubliques

Municipal Finance Authority of British Columbia

2,050 %, 2019-06-02	225 000	230 275	225 153
4,450 %, 2020-06-01	200 000	223 251	206 567

Municipalité régionale de Peel

3,500 %, 2021-12-01	315 000	313 652	325 151
---------------------	---------	---------	---------

Municipalité régionale de York

5,000 %, 2019-04-29	250 000	249 398	252 512
4,500 %, 2020-06-30	80 000	89 312	82 769
4,000 %, 2021-06-30	85 000	94 556	88 546

Ville de Hamilton

2,500 %, 2020-10-01	105 000	104 917	105 250
---------------------	---------	---------	---------

Ville de Ottawa

3,250 %, 2020-10-19	400 000	420 488	406 660
---------------------	---------	---------	---------



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes (suite)			
Municipalités et institutions parapubliques (suite)			
Ville de Toronto			
4,500 %, 2019-12-02	1 030 000	1 037 956	1 052 674
3,500 %, 2021-12-06	75 000	82 017	77 392
Ville de Vancouver			
4,900 %, 2019-12-02	465 000	464 423	477 174
		3 310 245	3 299 848
Total des obligations gouvernementales canadiennes		55 626 705	54 311 624
Obligations de sociétés			
Alimentation Couche-Tard			
3,319 %, 2019-11-01	230 000	232 443	231 240
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto			
1,510 %, 2021-02-16	300 000	293 220	293 747
6,450 %, 2029-07-30	5 133	5 613	6 096
Banque Canadienne Impériale de Commerce			
taux variable, 2020-12-08	1 075 000	1 076 760	1 073 637
Banque de Montréal			
2,840 %, 2020-06-04	500 000	504 840	502 102
1,880 %, 2021-03-31	250 000	247 308	245 661
Banque de Nouvelle-Écosse			
2,130 %, 2020-06-15	600 000	598 600	596 372
3,270 %, 2021-01-11	185 000	199 225	187 128
2,360 %, 2022-11-08	250 000	244 440	245 149
Banque Royale du Canada			
1,920 %, 2020-07-17	605 000	605 457	599 260
2,360 %, 2022-12-05	600 000	592 530	588 918
Banque Toronto-Dominion			
1,693 %, 2020-04-02	100 000	100 390	99 031
Bell Canada			
2,000 %, 2021-10-01	150 000	149 642	145 871
3,000 %, 2022-10-03	300 000	302 118	297 454
Canadian Natural Resources			
3,550 %, 2024-06-03	25 000	26 094	24 797
Capital Power Corporation			
4,850 %, 2019-02-21	20 000	20 467	20 056
5,276 %, 2020-11-16	750 000	753 396	775 886
Canadian Utilities			
6,800 %, 2019-08-13	504 000	531 901	517 785
First Capital Realty			
5,480 %, 2019-07-30	385 000	383 549	391 391
5,600 %, 2020-04-30	330 000	333 971	341 528
4,790 %, 2024-08-30	30 000	34 002	31 427
4,323 %, 2025-07-31	50 000	54 538	50 867
Fonds de placement immobilier Cominar			
4,230 %, 2019-12-04	80 000	82 342	80 479
4,941 %, 2020-07-27	355 000	365 086	360 669

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations de sociétés (suite)			
Pembina Pipeline Corporation 4,890 %, 2021-03-29	265 000	275 022	274 805
Rogers Communications 2,800 %, 2019-03-13	350 000	352 135	350 334
4,700 %, 2020-09-29	320 000	338 175	329 783
4,000 %, 2024-03-13	285 000	300 362	292 373
Saputo 2,654 %, 2019-11-26	55 000	56 443	54 998
TELUS Corporation 5,050 %, 2020-07-23	175 000	200 662	181 007
3,600 %, 2021-01-26	300 000	319 264	303 924
3,350 %, 2024-04-01	35 000	36 456	34 839
Thomson Reuters Corporation 3,309 %, 2021-11-12	350 000	367 213	353 475
Total des obligations de sociétés		9 983 664	9 882 089
Total des obligations		65 610 369	64 193 713
Titres de marché monétaire			
Bons du Trésor du Canada 2019-01-24	20 000	19 921	19 921
2019-02-21	50 000	49 816	49 816
Province de Québec, billets 2019-01-07	1 445 000	1 441 113	1 441 113
2019-02-04	1 725 000	1 719 601	1 719 601
2019-02-19	1 965 000	1 958 909	1 958 909
Total des titres de marché monétaire		5 189 360	5 189 360
Total des placements		70 799 729	69 383 073



1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds RER d'obligations / Letko Brosseau RSP Bond Fund (le « Fonds ») est une fiducie à participation unitaire privée constituée par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et régie par les lois de la province de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 22 mars 2019.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de l'encaisse et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

3. Principales méthodes comptables

Normes comptables nouvellement adoptées

Le 1er janvier 2018, le Fonds a adopté IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »). IFRS 9 établit les dispositions en matière de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers et remplace IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). IFRS 9 reprend dans une large mesure les dispositions précédentes énoncées dans la norme IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers. Cependant, la nouvelle norme supprime les catégories d'actifs financiers sous IAS 39 : détenus jusqu'à échéance, disponibles à la vente et prêts et créances.

La norme IFRS 9 a été adoptée de manière rétrospective sans retraiter l'information comparative de l'année antérieure. L'application de IFRS 9 n'a pas entraîné de changements au classement ni à l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds. Le Fonds détient des placements d'un montant de 69 383 073 \$ (2017: 48 741 215 \$) qui étaient auparavant désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Suite à l'adoption de IFRS 9, ces placements continuent d'être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres actifs et passifs financiers qui étaient auparavant classés au coût amorti continuent d'être classés au coût amorti, sans modification à leur valeur comptable.

Instruments financiers

Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut l'encaisse et les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres actifs et passifs financiers, à l'exception de l'obligation au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, sont classés au coût amorti. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 6.



3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'encaisse et les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues à des fins d'investissement par le Fonds et qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 12. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les distributions sur les parts de fonds d'investissement sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

Variation par part de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant l'exercice.



3. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établit des hypothèses comprenant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

4. Normes comptables futures

Actuellement, il n'y a aucune nouvelle norme comptable, ni aucun amendement aux normes existantes, ni aucune nouvelle interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 qui aurait un effet significatif sur les états financiers du Fonds.

5. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachetable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Depuis le début des opérations, le Fonds a procédé à l'émission d'une seule série de parts.

	2018	2017
Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice	5 094 311	5 313 953
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice		
Émises au comptant et autres contreparties	3 319 479	515 393
Émises au réinvestissement des distributions	212 845	154 397
Rachetées	(1 298 172)	(889 432)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice	7 328 463	5 094 311

6. Évaluation des parts rachetables et distributions

La valeur liquidative des parts du Fonds est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds par le nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, nets des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces.



7. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 11. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

8. Revenus nets de prêts de titres

En septembre 2017, le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. En vertu des termes du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres au 31 décembre. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements.

	2018 \$	2017 \$
Juste valeur totale des titres prêtés	23 310 593	6 973 802
Valeur totale des garanties	23 776 852	7 147 053

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour les périodes terminées le 31 décembre, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit.

	2018 \$	2017 \$
Revenus bruts de prêts de titres	22 050	230
Charges de prêts de titres	(10 917)	(115)
Revenus nets de prêts de titres	11 133	115
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	49,5 %	50,0 %

9. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts.

10. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujéti en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire et est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges, et ses gains en capital nets réalisés.

Au 31 décembre 2018, le Fonds bénéficiait de pertes reportables pour un montant approximatif de 198 000 \$ (2017: 20 000 \$), lesquelles peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des distributions de gains en capital nets futurs aux porteurs de parts. Aucun actif au titre de ces pertes reportables n'a été constaté dans les états financiers.



II. Risques associés aux instruments financiers

Gestion du risque - Analyse

Conformément à sa « Politique et principes directeurs de placement », l'objectif du Fonds est d'optimiser le rendement en construisant un portefeuille diversifié en obligations comprenant des titres à revenu fixe canadiens et des titres de marché monétaire, sans prendre de risque indu de perte ou de perturbation. Le portefeuille peut aussi contenir, dans une moindre mesure, des titres de participation, des obligations étrangères et des obligations canadiennes libellées en devises. Afin de minimiser les risques associés aux instruments financiers, le Gérant applique une stratégie de diversification parmi les émetteurs, les régions économiques et les secteurs industriels.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé correspond au total de la juste valeur des titres d'emprunt compris dans les placements et des intérêts et autres recevables présentés aux états de la situation financière.

Le risque de crédit principal auquel le Fonds est exposé découle de ses placements dans des titres d'emprunt. Le Gérant est d'avis que le risque de crédit associé à ces placements dans des titres d'emprunt est limité étant donné qu'il investit dans des émetteurs présentant une cote de crédit élevée. Le Fonds détient des placements en obligations dont la répartition par cote de crédit s'établit comme suit.

Cote de crédit	2018 % de l'actif net	2017 % de l'actif net
AAA	13,65	13,49
AA	25,38	30,31
A	45,94	41,77
BBB	6,35	8,93
BB	0,63	0,91

Les cotes de crédit attribuées aux titres de marché monétaire ne sont pas présentées, le risque de crédit y afférent étant négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Le risque de défaut, découlant des transactions avec les contreparties, relativement aux opérations de placements est minimal compte tenu du fait que les transactions échoueraient si une partie ne remplissait pas ses obligations.

Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.



II. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les IFRS requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-dessous et les écarts pourraient être significatifs.

Risque de prix

Compte tenu de ses investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché découlant de l'incertitude concernant leur prix. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent comme suit.

Indices de référence	Variation en %	2018 Impact \$	2017 Impact \$
Indice de rendement total des Bons du Trésor 91 jours FTSE Canada	0,25	13 000	5 000
Indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada	1,00	641 000	468 000

Risque de change

Le Fonds n'est pas exposé à un risque de change significatif étant donné la faible proportion de ses placements investis dans des titres étrangers.

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est sujet au risque de taux d'intérêt majoritairement sur les obligations qu'il détient et dont les échéances sont les suivantes.

Date d'échéance des obligations	2018 \$	2017 \$
Moins de 1 an	12 963 110	10 401 300
1 à 5 ans	45 965 201	32 531 103
5 à 10 ans	5 259 306	3 846 412
10 ans et plus	6 096	6 635
Total	64 193 713	46 785 450

Une augmentation ou une diminution de 1 % dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant égales par ailleurs, aurait résulté en une variation à la hausse ou à la baisse de la valeur des placements et de l'actif net d'un montant de 1 373 000 \$ (2017: 1 019 000 \$). Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire étant donné leur échéance à court terme.



12. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1: instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2: instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3: instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

Les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés comme suit.

	Niveau 1	Niveau 2	Total
	\$	\$	\$
2018			
Obligations	51 011 776	13 181 937	64 193 713
Titres de marché monétaire	5 189 360	-	5 189 360
	56 201 136	13 181 937	69 383 073
2017			
Obligations	34 784 674	12 000 776	46 785 450
Titres de marché monétaire	1 955 765	-	1 955 765
	36 740 439	12 000 776	48 741 215

Au 31 décembre, le Fonds ne détenait aucun investissement classé niveau 3.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

13. Dispense de l'obligation de dépôt d'états financiers

Le Fonds a avisé les ACVM qu'il se prévaut de la dispense, prévue à l'article 2.11 du Règlement 81-106, de déposer ses états financiers annuels auprès des autorités de réglementation canadiennes puisqu'il répond à toutes les conditions prévues audit règlement.